

Les 100 ans de la Fondation Schiller suisse

Un résumé historique

d' Estelle Schiltknecht et Ernst Nef

Traduction: Nadine Nef

1905 et avant

La fondation

La commémoration des 100 ans de la mort de Friedrich Schiller a donné lieu à de nombreuses festivités, non seulement en Allemagne, mais aussi en Suisse – surtout en Suisse alémanique. Il est vrai qu'en Suisse, Schiller était tout d'abord l'auteur de „Guillaume Tell“. C'est d'ailleurs en ces termes, le 9 mai 1905, à la Tonhalle de Zurich, que le conseiller fédéral Dr. Louis Forrer, dans son allocution à l'occasion des 100 ans de la mort du poète, déclarait: „Le serment du Grütli, dans le deuxième acte de la scène II, est l'expression lyrique même de notre liberté, le catéchisme politique de notre jeunesse, l'assise idéale de la Confédération helvétique.“¹

Cette fête de commémoration fut organisée par le „Lesezirkel Hottingen“ (cercle littéraire de Hottingen) „en faveur de la fondation suisse Schiller“.² Pareillement, les bénéfices réalisés le même jour avec la représentation de gala de „Demetrius“ de Schiller, au théâtre municipal de Zurich, allèrent au profit de la fondation suisse Schiller. Le conseiller fédéral Forrer fit aussi savoir dans son discours que le fonds de la fondation suisse Schiller avait déjà atteint un montant considérable. Tout ceci nous permet de conclure qu'à cette époque déjà la fondation devait exister. En fait, des démarches décisives pour sa création avaient été entreprises auparavant. Mais l'ensemble de ces mesures furent réunies pour la date des 100 ans de la mort de Schiller. C'est pourquoi on peut dire que la fête à la Tonhalle de Zurich symbolise l'acte officiel de la fondation et que le „Lesezirkel Hottingen“ en a été l'initiateur.

Comment tout ceci a pris forme

C'est au sein du comité directeur du „Lesezirkel Hottingen“ qu'est née l'idée d'une fondation suisse Schiller, plus précisément grâce à son président, le Dr Hans Bodmer. En 1882, Bodmer – alors âgé de 19 ans, créa avec une douzaine de jeunes gens de la société de gymnastique d'Hottingen, un service de prêt de revues et périodiques. Avec un objectif: „se familiariser – dans le cadre d'une association libre, avec les chefs-d'œuvre, les parutions les plus récentes de notre littérature et les découvertes scientifiques utiles, grâce à des abonnements de revues de qualité qui circuleraient régulièrement et l'acquisition de livres de valeur ... Ce qui permettrait d'envisager la création d'une bibliothèque et d'ennoblir ainsi l'esprit et l'âme par la lecture, de la même manière que la gymnastique renforce nos aptitudes physiques“.³

A partir de ce moment-là, le „Lesezirkel Hottingen“ connut un succès grandissant. Le service de prêt de lecture et l'organisation de conférences, au départ de dimension sociale modeste, se transformèrent en événements mondains d'envergure. Et vers 1895 déjà, on y recensait plus d'un millier de membres. Le „Lesezirkel Hottingen“ était devenu une institution réputée et connue à la ronde. Son initiateur et créateur, Hans Bodmer, en resta le président jusqu'à l'âge de 70 ans. Il créa encore en 1902 – à

¹ Le discours est retranscrit intégralement dans : la „ Neue Zürcher Zeitung “, Nr.129, Morgenblatt, 10 mai 1905.

² voir illustr.p. ••

³ Hedwig Bleuler-Waser : Leben und Taten des Lesesirkels Hottingen 1882-1907.Zürich,1907,p. 15f.

l'intérieur même du „Lesezirkel Hottingen“ le „Literarischer Club Zürich“ . Ce dernier est toujours en activité, alors que le „Lesezirkel Hottingen“ a été dissous en 1941.

C'est un écrit en provenance d'Allemagne qui a lancé l'idée de créer une fondation suisse Schiller – ce qui ne diminue en rien les mérites de Hans Bodmer. En sa qualité de président du „Lesezirkel Hottingen“ – devenu célèbre comme nous le savons, il reçut une lettre (datée du 24 octobre 1904) de von Bojanowski, le bibliothécaire en chef des Archives Goethe-Schiller de Weimar. Ce dernier lui suggérait de fonder en Suisse une filiale de la Fondation Schiller allemande.⁴ Bodmer présenta cet écrit au chef du Département fédéral de l'Intérieur, le conseiller fédéral Dr. Louis Forrer, en précisant qu'il trouvait la proposition de von Bojanowski intéressante, mais inacceptable telle qu'elle était présentée. Il pensait que „la Suisse se devait de fonder sa propre fondation Schiller, indépendante de celle des Allemands“⁵.

Bodmer justifia son refus auprès de von Bojanowski en ces termes : „Les raisons qui poussent la Suisse à agir en toute indépendance sont de nature politique. Seule la Suisse alémanique serait en position d'avoir une collaboration active avec la Fondation Schiller allemande, mais pas la Suisse romande ... Selon les statuts, seuls les écrivains suisses alémaniques pourraient obtenir un soutien, mais pas les Romands. Or la littérature suisse est en trois langues et – bien qu'on doive encore et toujours souligner la relation spirituelle existant entre le pays d'origine et les pays voisins, l'aide financière aux écrivains reste une affaire nationale. C'est pourquoi une institution fondée dans un tel but doit s'organiser selon les circonstances politiques.“⁶

La suggestion du „Lesezirkel Hottingen“ , plus exactement celle de Hans Bodmer, fut accueillie favorablement par le Conseil fédéral. A la fin du mois de décembre 1904 déjà, les Chambres fédérales donnaient suite à une demande du Conseil fédéral et accordaient une aide fédérale pour une «belle édition de fête de „ Guillaume Tell“». ⁷ Un ouvrage qui fut aussi distribué aux 210 000 écoliers suisses à l'occasion des cent ans de la mort du poète. Au cours de délibérations -à ce sujet, au Conseil National, le conseiller fédéral Forrer annonçait déjà une autre motion – parce que le Conseil fédéral considérait „l'aide fédérale prévue insuffisante pour exprimer la reconnaissance de la nation suisse à l'égard des mânes du grand poète“.⁸ Dans cette motion du 31 mars 1905, le Conseil fédéral demandait aux Chambres fédérales d'octroyer 50 000 francs au maximum pour la création d'une fondation suisse Schiller à condition: „que soit trouvé un montant au moins d'égale valeur en provenance de fonds publics ou privés“⁹. Cette motion fut approuvée le 1er avril 1905.

La condition liée à l'obtention de cette aide fédérale fut rapidement remplie. Au début du mois d'avril, un comité d'initiative pour la création d'un fonds en faveur d'une fondation suisse Schiller était constitué. Il se composait de personnalités connues de différentes régions du pays: Le Conseiller fédéral Louis Forrer; Dr. Hans Bodmer de Zurich; Prof. Philippe Godet de Neuchâtel; Prof. Dr. Hoffmann-Krayer de Bâle; Colonel H. Schlatter de Saint-Gall; Gaspard Valette de Genève; Landammann Adalbert Wirz de Sarnen. Le 7 avril, ce comité d'initiative lança un appel en allemand et en français „An das Schweizervolk / Au peuple suisse“ pour une collecte d'argent au profit d'une fondation suisse Schiller.¹⁰ La collecte, avec le soutien des cantons, des communes, des écoles, des entreprises et même des écoliers, fut un immense succès. Au début du mois de novembre 1905, la somme récoltée atteignait déjà plus de 100 000 francs, soit plus du double du montant exigé.

Fin novembre, le comité d'initiative établit les statuts de la Fondation Schiller suisse. Peu après, le 11 décembre 1905, le Conseil fédéral élut le conseil d'administration et décida du paiement de l'aide

⁴ Lettre dans les Archives de la Fondation Schiller suisse

⁵ Lettre de Bodmer à von Bojanowski, le 27.1.1905, Archives de la Fondation Schiller suisse.

⁶ Ibid.

⁷ Dans : Akten betreffend die schweizerische Schillerstiftung, p. 3

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.p.2; voir illustr. p. ••

fédérale. Dans ce premier conseil d'administration, conformément aux statuts, se trouvaient deux représentants du „Lesezirkel Hottingen“, Dr.Hans Bodmer et l'écrivain Carl Spitteler, de même que cinq membres désignés par le Conseil fédéral: Dr. Albert Burckhardt-Finsler du Regierungsrat de Bâle; Dr. J.V.Widmann, rédacteur à Berne; Dr. J.G.Lutz-Müller, conseiller national de Thal (SG); Prof. Philippe Godet de Neuchâtel; Dr. Alfred Pioda, conseiller national de Locarno. Ensuite, le 8 janvier 1909, les statuts étaient soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Un acte qui légitimait ainsi juridiquement la Fondation Schiller suisse.

Encore quelques faits antérieurs

L'idée d'une filiale suisse de la Fondation Schiller allemande, telle qu'elle fut proposée en octobre 1904 à Hans Bodmer, avait déjà été lancée 25 ans auparavant par cette même institution. Elle avait alors été adressée aux deux écrivains de Suisse alémanique les plus connus: Gottfried Keller et Conrad Ferdinand Meyer. A l'occasion de ses 25 ans, la Fondation Schiller allemande demandait à Gottfried Keller à Zürich et à Conrad Ferdinand Meyer à Kilchberg s'il était possible de créer une filiale en Suisse ou au moins d'y organiser une collecte au profit de la Fondation Schiller allemande. Les deux auteurs zurichois échangèrent par écrit leurs pensées à ce sujet et même les brouillons de leur réponse. Tous deux refusèrent la suggestion allemande avec apparemment des raisons fort différentes.

Keller, comme Hans Bodmer dans sa lettre à von Bojanowski, était principalement opposé à une union avec la Fondation Schiller allemande pour des raisons politiques. „Keller faisait observer ,en premier lieu, que la Suisse latine tout entière n'entrait pas en considération, qu'il ne faudrait pas compter non plus sur les régions ultramontaines des cantons catholiques et qu'il ne restait en fait qu'une bonne moitié du pays habitée en partie par une population paysanne, avec peu de villes d'importance, et certainement pas celles ayant des aspirations littéraires ou esthétiques adéquates aux critères exigés pour une telle fondation.“¹¹

Meyer, qui était prêt à participer financièrement à cette fête et fit parvenir à la fondation un don de 100 Mark pour son anniversaire, émit des réserves quant au sort de la classe des écrivains suisses: „Ce qui dans le grand empire allemand aurait de la valeur et de la signification pourrait être directement nuisible dans la petite Suisse et ses luttes industrielles, apparaître comme une source nouvelle de revenus – ou quelque chose dans ce genre et inciter la classe des écrivains à s'y développer au-delà des normes et des besoins.“¹²

Suite à ces réponses négatives, la Fondation Schiller allemande renonça à faire d'autres tentatives -en fait jusqu'à son 50^{ème} anniversaire, 25 ans plus tard.

Les activités de la Fondation de 1905 à 2005

Les débuts

La Fondation Schiller suisse a été fondée pour soutenir financièrement les activités littéraires de notre pays. Dans ses premiers statuts de novembre 1905, l'attribution d'une aide dépendait de deux conditions à remplir impérativement: Il devait s'agir „d'un écrivain suisse de talent“ et d'une personne „dans une grande gêne“.¹³ On liait donc une distinction littéraire à un besoin financier.

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, il n'y avait pas encore de commissions littéraires cantonales ni d'institutions semblables qui décernaient des prix en espèces; Pro Helvetia et Pro Litteris n'existaient

¹¹ Rudolf Goehler, Geschichte der Deutschen Schillerstiftung 1859-1909, Berlin 1909, p. 270

¹² Ibid. P. 271

¹³ Voir appendice p. ••

pas encore; la Société suisse des écrivains a été créée en 1912 et des assurances sociales comme l'AVS sont arrivées bien plus tard. La Fondation Schiller était alors la seule institution en Suisse qui aide financièrement les écrivains.

A vrai dire, le conseil de fondation, dès sa première séance le 22 janvier à Zurich, a mis l'accent sur le caractère honorifique des donations. Quelques demandes d'entraide avaient déjà été déposées, mais elles ne purent être prises en considération parce que, selon les statuts, seul l'argent procuré par les intérêts de la fortune de la fondation pouvait être utilisé pour payer de telles aides et cela seulement à partir de 1907. „A cette occasion, le conseil de fondation en a profité pour présenter sa position de principe face à de telles demandes. Il part du point de vue que la Fondation Schiller suisse n'est pas une caisse de secours pour les écrivains dans le besoin, mais que ses dons ont un caractère honorifique. Ainsi faut-il avant tout examiner, dans chaque cas, les qualités littéraires et n'accorder une distinction qu'à quelque chose de bien.“¹⁴

Toutefois, avec cette décision de base, le conseil de fondation ne voulait pas déprécier l'élément d'aide sociale, mais plutôt éviter que la Fondation ne soit considérée comme une simple institution d'entraide. Ainsi, en janvier 1907, lors de l'attribution des premiers prix, de toute évidence les deux critères entrèrent en ligne de compte: „Le conseil de fondation disposait en tout près de 4800 francs. Ils furent utilisés pour cinq donations. Dans un seul cas, comme le conseil de fondation le sait bien, l'argent apportait une aide permanente. Par contre, dans tous les autres cas, ce prix permettait à des personnes, dont l'œuvre avait déjà procuré nombre d'heures d'exaltation et de délectation, d'oublier les soucis de l'existence pour un certain temps ... On n'a pu tenir compte, cependant, de quelques demandes, parce que les critères soit littéraires soit économiques du solliciteur ne convenaient pas.“¹⁵

Les activités suivantes

Si une institution telle la Fondation Schiller suisse tient à rester fidèle aux règles qu'elle s'est fixées, il ne faut pas s'attendre alors à de grands changements fondamentaux dans les années qui suivent. C'est pourquoi l'histoire de la fondation s'est déroulée sans drames durant ces 100 dernières années.

Dans les premiers statuts, un des devoirs de la fondation était d'encourager „la parution de bons ouvrages littéraires suisses, dont le succès de librairie est incertain, ou le soutien d'entreprises dans cette branche“; mais cela sous réserve: „Dès que la fondation aurait une assise suffisamment solide.“ En effet, jusque dans les années 50, conformément aux statuts, on ne pouvait travailler qu'avec les intérêts de la fortune de la fondation, sans toucher à la somme elle-même. D'où la nécessité d'avoir d'autres ressources financières. Une préoccupation qui resta un sérieux problème pendant des dizaines d'années.

La plus importante source de revenus complémentaires durant ces années de disette fut les cotisations des membres. A partir de 1908 déjà, la Fondation recruta des membres, – au départ ceux-ci versaient une cotisation annuelle de 2 francs et par la suite 3 francs (5 francs pour les membres juridiques). Une année plus tard, elle avait déjà plus de 600 membres. Ce chiffre varia au cours des ans pour atteindre en 1931 le nombre record de 8400 (à la fin du siècle il n'en reste que 62). En outre, la Fondation a pu compter sur des subsides plus ou moins substantiels de nombreux cantons, villes, communes importantes, entreprises et particuliers; elle a même parfois reçu des legs.

De telle sorte que, à partir de 1916, la fondation a pu verser de l'argent non seulement pour des oeuvres littéraires et des rentes aux familles de défunts dans le besoin, mais encore pour différentes entreprises littéraires: par exemple la publication des oeuvres complètes de Jeremias Gotthelf ou une édition des oeuvres du poète roman Giovannes Mathis. Malgré tout, un appel à la solidarité,

¹⁴ Premier rapport annuel, 1906, dans: Bericht über die Schweizerische Schillerstiftung in den Jahren 1905 bis 1908. Zürich 1909, p. 18

¹⁵ Deuxième rapport annuel 1907; ibid. p. 23

accompagné d'un bulletin de souscription fut encore lancé en 1927 „à tous les amis de la littérature suisse pour aider la Fondation Schiller encore trop peu connue.“¹⁶

Dans la deuxième moitié du siècle, les activités de la Fondation se concentrèrent de plus en plus sur l'attribution des prix, devenus une distinction littéraire de renom. Un changement dans les critères d'appréciation avait déjà commencé vers la fin des années 10 – en accordant, à l'occasion, des prix à des personnes n'étant pas dans la gêne. Ainsi par exemple en 1920 Carl Spitteler – qui la même année obtint le prix Nobel de Littérature – reçut pour son 75^{ème} anniversaire le premier „Grand Prix Schiller“ (5000 francs). Spitteler, qui jusqu'au 1922 encore fut lui-même membre du conseil de fondation, accepta volontiers cette distinction, mais remit le montant de la somme à nouveau à disposition de la fondation.

Par la suite, de plus en plus souvent, des prix moins élevés furent donnés à des écrivaines et écrivains qui n'avaient pas vraiment besoin d'argent. La double condition pour une donation, initialement incluse dans les statuts, se révéla avec le temps une source d'embarras: des auteurs connus sans difficultés financières, se voyaient exclus, alors qu'ils auraient mérité une distinction.

Néanmoins en cela la Fondation suivait aussi une évolution du temps: avec l'apparition de plusieurs autres institutions subvenant aux besoins d'écrivains dans l'indigence, l'aspect d'aide sociale de la Fondation Schiller suisse pouvait de plus en plus passer à l'arrière-plan. Dans l'article 2: „Buts de la fondation“ des statuts les plus récents (en l'an 2004), „le soutien pour les écrivaines et écrivains et leur famille, dans la gêne“ ne se trouve plus qu'en dernière position des quatre possibilités de donation.

D'autres tâches subventionnées par la Fondation Schiller dans ces premières décades, ont passé -avec le temps, en d'autres mains: Par exemple, l'achat d'oeuvres posthumes d'écrivaines et écrivains ou le soutien financier pour la publication d'ouvrages littéraires ont été pris en charge par les Archives littéraires suisses, des grandes bibliothèques, des fondations culturelles ou même les pouvoirs publics.

En 1923, sous l'impulsion de la ville de Berne, est née une „petite sœur“ de la Fondation Schiller, la „Fondation pour l'art dramatique“, la „Fondation Welti“. Celle-ci, issue d'une fondation régie par la ville de Berne dès 1891, fait chaque année une mise au concours. Un jury nommé par la Fondation Schiller suisse décide de l'attribution du prix parmi les textes envoyés. La dernière remise de prix en collaboration avec la Fondation Schiller a eu lieu en 2003. Actuellement (en automne 2004), de nouveaux statuts sont en train d'être élaborés pour la „Fondation pour l'art dramatique“ – indépendamment de la Fondation Schiller.

Depuis 1979, les rapporteuses et rapporteurs de langue allemande du Conseil de la Fondation Schiller désignent aussi tous les ans la lauréate (ou le lauréat) du prix de la Banque Cantonale zurichoise.

Cependant, une chose n'a pas changé au cours des 100 ans de la Fondation Schiller suisse: elle reste encore et toujours l'unique institution nationale qui décerne chaque année des prix littéraires à des écrivaines et écrivains des quatre langues de notre pays.

¹⁶ Voir appendice, p. ••